



PROTOCOLE DE TRAITEMENT DES SITUATIONS D'INTIMIDATION ET DE HARCÈLEMENT SCOLAIRE À DESTINATION DES PARENTS

01



L'équipe de
prévention a
connaissance d'une
situation
d'intimidation scolaire

02

L'équipe de
prévention recense
les témoins impliqués
directement ou
indirectement dans
cette situation



03

Chaque enfant est
entendu en tant que
témoin en entretien
individuel et confidentiel
par un des membres de
l'équipe de prévention



04

Les enfants sont vus
régulièrement par le
membre de l'équipe de
prévention référent pour un
suivi au plus près de la
situation



Crédit photo : TopVectors sur Istock

**Pour signaler une situation d'intimidation ou de
harcèlement scolaire :**

Contactez la cellule de prévention du collège par mail :

phare.michelservet@gmail.com

ou les CPE/l'APS au 04.77.69.30.90